

31 août 2018 -17:55

Appartient à Conseil des ministres du 31 août 2018

Informatisation de la justice et modernisation du statut des juges consulaires

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant des dispositions diverses en matière d'informatisation de la justice et de modernisation du statut des juges consulaires.

L'avant-projet contient les bases légales nécessaires et les affinements juridiques pour une informatisation continue de plusieurs aspects de la chaîne pénale et de la chaîne civile : une adaptation des règles d'accès au Casier judiciaire central, un développement continué de la procédure électronique du règlement collectif de dettes et des extensions des cadres légaux des plateformes digitales existantes tenues par les organisations professionnelles associées à la justice.

En outre, des dispositions diverses ont également été intégrées afin de moderniser l'appareil judiciaire dans le sens large du terme. L'avant-projet comprend, par exemple, des modifications au statut des juges consulaires.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Koen Geens, ministre de la Justice
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique